



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intervention des sapeurs-pompiers :

Convention de collaboration Fribourg - Vaud

Les conseillers d'Etat fribourgeois Claude Grandjean et vaudois Jean-Claude Mermoud, responsables de la sécurité dans les cantons de Fribourg et Vaud, ont signé la Convention de collaboration Fribourg-Vaud en matière d'entraide en cas d'intervention des sapeurs-pompiers. Cette convention permet avant tout de faciliter l'organisation et la mise sur pied des secours dans les zones limitrophes afin d'intervenir de façon plus rapide et plus efficace pour sauver des personnes et protéger leurs biens.

Mandaté en son temps par les Préfets des districts fribourgeois, un groupe de travail a été mis sur pied pour élaborer un projet de convention intercantonale ; il comprenait notamment des représentants des inspections cantonales des sapeurs-pompiers de l'ECAB Fribourg et de l'ECA Vaud, deux établissements cantonaux d'assurance incendie.

Le document élaboré par ce groupe de travail, comprend la convention proprement dite qui définit le cadre légal de cette entente intercantonale, ainsi que plusieurs listes et cartes. Ces dernières permettent de préciser les rayons d'action des centres de renfort limitrophes dans les domaines suivants:

- défense contre les incendies et les éléments naturels
- protection des eaux et des sols
- protection contre les substances chimiques et toxiques
- accidents de la route et désincarcération

La Convention clarifie également les questions administratives : prise en charge des

frais, traitement des alarmes, assurances et responsabilité, etc.

L'adaptation des dispositifs d'alarme issue de cette convention sera effective à partir de fin novembre, moment à partir duquel les consignes de mobilisation seront activées aussi bien à la CEA (Centrale d'engagement et d'alarme de Granges-Paccot) qu'au CTA (centre de traitement des alarmes de Pully).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 octobre 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat vaudois, 021 316 45 00 Claude Grandjean, conseiller d'Etat fribourgeois, 026 305 14 03